

Envoyé en préfecture le 23/10/2023 Reçu en préfecture le 23/10/2023

Publié le

ID: 022-212200562-20230913-2023\_09\_13\_10-AR

## **ARRÊTÉ**

## PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE A UN CONSEILLER MUNICIPAL : M. Vincent LAGOGUÉ

Le Maire de la commune d'ÉVRAN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-18 et L2122-20;

Vu le tableau du Conseil Municipal du 15 décembre 2022 ;

Considérant que M. Vincent LAGOGUÉ a été élu conseiller municipal le 15 mars 2020 ;

**Considérant** que, pour le bon fonctionnement de l'administration communale, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les conseillers municipaux ;

Vu l'arrêté du 6 janvier 2022 donnant délégation à M. Vincent LAGOGUÉ pour intervenir dans le(s) domaine(s) suivant(s) : service technique, écoquartier et sport ;

Considérant la nécessité de revoir les délégations ;

## **ARRETE**

**ARTICLE 1 :** A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023, **M. Vincent LAGOGUÉ**, conseiller municipal, est délégué pour intervenir dans le(s) domaine(s) suivant(s) : **service technique**, **sports et écoquartier**.

ARTICLE 2 : Cette délégation de fonctions entraîne une délégation de signature pour :

- Tous courriers,
- Toutes pièces administratives,
- Toutes demandes de devis,

Sa signature sera alors précédée de la mention « par délégation du Maire ».

ARTICLE 3: La présente délégation est consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance. Le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis à :

- M. le Préfet des Côtes d'Armor,
- M. le Comptable Public de la collectivité,

et affiché à la porte de la Mairie.

ARTICLE 5 : Le Maire de la commune d'Évran, la Directrice des Services, et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Évran, le 14 septembre 2023

Notifié le : Signature :

3 octobre 2023

Patrice GAUTIER,

Maire